



Les jeunes accompagnés grâce à "1 jeune, 1 mentor"

Convaincus que le mentorat est une bonne solution pour **faciliter l'insertion professionnelle des jeunes**, l'État et le collectif Mentorat ont mis en place le programme **"1 jeune, 1 mentor"**, dans la continuité du dispositif gouvernemental **"1 jeune, 1 solution"**. L'objectif de ce nouveau service en ligne : aider les jeunes à **bâtir un plan professionnel** et déployer massivement le **mentorat étudiant et lycéen** en France.



Le mentorat, un puissant levier pour la réussite professionnelle des jeunes. (c)AdobeStock

Avec l'initiative "Un jeune, un mentor" lancée le 25 mai dernier, les jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient encore étudiants ou fassent leur entrée sur le marché du travail, peuvent être suivis pendant au moins six mois par un mentor bénévole. Objectif ? Les aider pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, à définir leur projet ou à décrocher leur premier emploi.

L'ambition de ce programme lancé par le ministère du Travail, dans la continuité du plan du gouvernement "1 jeune, 1 solution", est d'augmenter le nombre de mentorés de 30 000 à 100 000 fin 2021, puis à 200 000



[Visualiser l'article](#)

en 2022, et tripler ainsi le nombre de bénéficiaires. Pour ce "passage à l'échelle", l'État s'apprête à investir 30 millions d'euros cette année auprès des acteurs du mentorat.

Accompagné dans ses difficultés ou sa recherche d'emploi

Les critères pour intégrer ce dispositif ? Avoir moins de 30 ans. Concrètement, il faut se rendre sur la plateforme "1 jeune, 1 mentor" pour y remplir un formulaire de demande en décrivant, en quelques minutes, sa situation.

En retour, le jeune sera contacté par l'une des 22 associations labellisées par le Comité Mentorat, le 25 mai dernier. Charge à ces associations spécialistes du mentorat et partenaires du programme, telles que l'Afev (mentorat étudiant), l'association Socrate (mentorat lycéen), l'Anaf (apprentis), ARPEJEH, Article 1, Capital filles, Chemins d'avenir, Collectif Powa, C Possible, Duo for a job, Ecti-EGEE-OTECI, Agir Abdc, etc, de les mettre en relation avec un mentor, étudiant, salarié ou retraité.

Ce mentorat, qui est un engagement personnel pour le mentor comme pour le jeune mentoré, basé sur le volontariat de chaque côté, la confiance, la bienveillance et le respect mutuel, s'inscrit dans la durée : le binôme se rencontre ainsi pendant au moins six mois, souvent toute une année, voire pendant plusieurs, à raison d'une à deux heures par mois. Le jeune est suivi à distance ou en présentiel, soit à son domicile, au sein de son établissement, dans les locaux de l'association ou ceux de l'entreprise de son mentor.

« La relation qui se construit dans le temps est une relation d'égal à égal »

Le mentor va l'accompagner en cas de difficultés à l'école ; s'il ne sait pas quelle orientation choisir après le bac, ou encore s'il est à la recherche d'un stage, d'une alternance, ou d'un premier emploi. *« La spécificité du mentorat, c'est que la relation qui se construit dans le temps est une relation d'égal à égal. Le mentor se place au côté du mentoré et c'est le mentoré qui guide la relation et ouvre un accès privilégié à son entourage social et familial. Tous ces aspects sont déterminants pour la réussite du jeune »*, a expliqué Christophe Paris, Directeur général de l'Afev et président du Collectif Mentorat, association qui fédère les principaux acteurs du mentorat en France au Comité Mentorat, lors de la réunion de mai dernier.

Le binôme est encadré par une structure, le plus souvent une association, qui offre un cadre sécurisé pour chacun. Ainsi, l'association concernée contacte régulièrement le jeune pour vérifier que l'accompagnement se passe bien. Et celui-ci pourra également, à tout moment, joindre l'association en question.

De leur côté aussi les mentors bénéficient d'un suivi durant l'accompagnement leur permettant de transmettre leurs besoins, leurs interrogations, leurs réussites ou toutes informations utiles à l'accompagnement. L'association se charge enfin de les former, afin de leur préciser leur rôle et la posture à adopter.

Plus de 100 chefs d'entreprise s'engagent

Pour l'heure, une centaine de dirigeants de grands groupes ont répondu à l'initiative "1 jeune, 1 mentor", en s'engageant et impliquant ainsi leur Comex (comité exécutif) à devenir les mentors de jeunes et à développer le mentorat dans leurs entreprises. On retrouve notamment Emmanuel Besnier (Lactalis), Alexandre Bompard (Carrefour), Jean-Pierre Farandou (SNCF), Jean-Bernard Lévy (EDF), Xavier Niel (Free), Anna Notarianni (Sodexo), Stéphane Richard (Orange), Olivier Bogillot (Sanofi), Nicolas Hieronimus (L'Oréal), Frédéric Oudéa (Société générale)...

Tous ces dirigeants ont signé une tribune publiée sur le site du *Journal du Dimanche* pour soutenir le dispositif. *« Devenir mentor, c'est discuter de tout et de rien, des différents horizons de vie possibles et transmettre des conseils sur leurs études ou dans l'accès à un emploi. Parfois également, nous ouvrons nos réseaux, pour*

www.picardiegazette.fr

Pays : France

Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

les offrir à ceux qui n'en ont pas. Et bien souvent, nous tissons des relations pour la vie » , détaillent les dirigeants dans la tribune en question.

Comme l'a rappelé Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, le mentorat constitue « *un outil puissant d'égalité des chances* » . « *Il permet de lutter contre les causes de l'inégalité des chances qui provoquent l'autocensure, la pire des discriminations : défaut d'information, absence de réseau et de "rôle modèle". J'invite tous les chefs d'entreprise à s'engager pour changer le destin d'une partie de notre jeunesse !* » , a commenté sur le réseau social LinkedIn, Éric Delannoy, président fondateur de Tenzing Conseil, cabinet de conseil en stratégie managériale.